

DEL2025\_04\_102

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

### ***Sur proposition de Marie-Claude HUART.***

Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 avec une entrée en vigueur au 6 novembre 2023 et a été modifié par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024 avec une entrée en vigueur le 23 mai 2024.

Le projet d'actualisation amène à préciser la tarification des accueils de loisirs et de la restauration scolaire, notamment en complétant les pénalités de tarification, la tarification applicable aux séjours et aux mini-camps et la tarification applicable aux enfants porteurs d'un handicap, reconnus par la MDPH.

Ce document sera remis aux familles qui en confirmeront l'acceptation en le signant lors de l'inscription annuelle des enfants au guichet unique

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-11-201 du 16 novembre 2023 adoptant le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,

Vu la délibération n° 2024-05-097 du 23 mai 2024 adoptant les modifications du règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires,

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de pénalités de facturation des temps périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire,

Considérant qu'il convient de préciser la tarification des séjours et des mini-camps,

Considérant qu'il convient de préciser la tarification de l'accueil des enfants porteurs de handicap reconnus par la MDPH,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1- D'adopter le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires
- 2- De dire que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2025

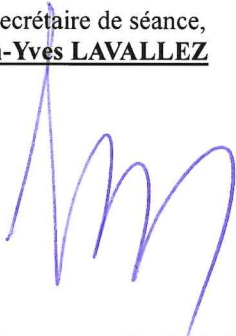
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOuangonou, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 09.05.2025  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 09.05.2025  
Montfermeil, le 09.05.2025  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

